

La vie de château en ville : le cas particulier des maisons seigneuriales de Moudon

Autor(en): **Fontannaz, Monique**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **72 (2015)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-632557>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La vie de château en ville : le cas particulier des maisons seigneuriales de Moudon

par MONIQUE FONTANNAZ

Le dernier tiers du XVII^e siècle est une période charnière dans l'évolution typologique des châteaux vaudois puisque c'est à ce moment qu'apparaissent les principales caractéristiques stylistiques qui vont dominer une bonne partie du XVIII^e siècle.¹ C'est également une période durant laquelle le gouvernement bernois restructure en profondeur le régime féodal hérité du Moyen Âge, ce qui aboutit de manière générale au renforcement du pouvoir seigneurial.

Le gouvernement tente d'agir sur deux fronts. Il lance une enquête sur l'origine des titres de noblesse, ce qui incite de nombreuses familles de l'aristocratie vaudoise à explorer leur propre histoire et à mettre en avant le moindre indice de la légitimité de leur pouvoir. D'autre part, LL.EE. entreprennent une rénovation systématique des fiefs afin de simplifier la perception des redevances et de désimbriquer les droits seigneuriaux dus soit au souverain soit à ses vassaux.² Dans le bailliage de Moudon, où la campagne de rénovation bat son plein dans les années 1660–1670, cette période a laissé de nombreux témoins architecturaux.³ Les maisons seigneuriales construites ou transformées à cette époque en ville de Moudon permettent d'illustrer cet épisode de l'évolution des châteaux à la fois sur le plan historique et architectural. C'est également l'occasion d'examiner de plus près quelques exemples d'une catégorie d'édifices assez mal connus, les résidences urbaines de la noblesse.

Dès 1660, les nombreux échanges négociés entre le gouvernement et la noblesse locale aboutissent à la formation de fiefs plus compacts regroupant autant que possible les droits féodaux que chaque vassal exerce dans les différentes localités environnantes. Pour les administrer, chaque seigneur obtient de faire de sa propriété en ville de Moudon une « maison seigneuriale », sur laquelle il dispose de l'« omnimode » juridiction. Cela signifie notamment qu'il exerce un pouvoir seigneurial sur un petit périmètre en ville correspondant à la maison principale et à ses dépendances, qu'il peut y juger ses sujets des villages alentour et emprisonner les malfaiteurs. Cette solution avantageuse permettait ainsi aux seigneurs de centraliser l'administration de leurs droits et de leurs revenus en nature, de résider en ville et d'éviter l'entretien d'autres bâtiments dispersés sur leurs terres.

Moudon conserve quatre édifices de cette catégorie, intéressants par leur architecture et leur riche aménage-

ment intérieur : les maisons seigneuriales de Forel et de Mézières, appartenant toutes deux à la famille d'Estavayer, la maison Loys de Villardin et la maison seigneuriale de Denezy. A cela s'ajoutait la maison seigneuriale de Bussy-sur-Moudon (VD) (ancienne clergie médiévale voisine de l'église, disparue en 1905). Le château de Carrouge (VD), très transformé en 1896, semble avoir été le seul à posséder un statut seigneurial déjà au Moyen Âge. Les exemples des maisons Loys de Villardin et de Forel sont les plus parlants, tant sur le plan historique qu'architectural.

La maison Loys de Villardin

L'exemple de la maison Loys de Villardin permet de se représenter de manière concrète ce que signifie la création d'un ressort juridique indépendant à l'intérieur d'une petite ville.

La famille Loys, de Lausanne, avait hérité à la fin du XVI^e siècle les biens des nobles de Glâne, particulièrement leur grande maison sise près de la porte de ville de l'Etraz. Ainsi, en plus de droits féodaux sur Villardin (FR), Chavannes, etc., les Loys détenaient aussi l'important office héréditaire du vidomnat de Moudon. Les vidomnes – littéralement « vice-seigneurs » – pouvaient nommer un lieutenant, exerçant la justice en l'absence du châtelain de Moudon, et avoir un officier portant leurs couleurs. Ils percevaient le tiers des amendes dues au souverain.

En 1663, Jean-Philippe Loys, seigneur de Villardin et vidomne de Moudon, reçoit par une nouvelle inféodation la pleine juridiction sur la seigneurie de Chavannes, avec droit d'y installer un châtelain et d'y ériger un gibet,

de mesme aussi l'omnimode juridiction sur sa maison seigneuriale dans la ville de Moudon avec toutes ses dépendances sise vers la tour de la porte devers Lucens [...] avec puissance d'y pouvoir tenir sa justice prison et torture tant pour led[it] Chavannes qu'autres lieux, où il a et pourra avoir à l'avenir juridiction, dépendants du Balliage de Moudon sans estre astringent de demander permission de passage pour y mener et remener les prisonniers et criminels par dessus les lieux des juridictions de L[eurs] Ex[cellences].⁴



Fig. 1 Moudon, maison de la famille Loys de Villardin, siège de la seigneurie de Chavannes et résidence du vidomne de Moudon, reconstruite en 1691 par l'architecte [Jonas] Favre.

La maison dont il est question correspond sans doute au « grand bâtiment » que Jean-Philippe fait construire en 1661–1663.

En 1691, l'architecte [Jonas] Favre édifie la maison seigneuriale sous sa forme actuelle (peut-être à l'emplacement de celle de 1661) pour le fils de Jean-Philippe, Jean de Loys – le premier à porter la particule (fig. 1). C'est à son époque que la délimitation des compétences entre les vidomnes et le pouvoir bernois prend un tour très conflictuel. En 1698, Loys est convoqué à Berne pour répondre de plusieurs accusations. Lors du procès d'une femme de Chavannes, il s'est servi du bourreau de Moudon pour la torturer ; il l'a fait ensuite comparaître devant des jurés, dans sa maison seigneuriale, puis l'a fait reconduire à Chavannes pour son exécution, en traversant toute la ville de Moudon en cortège (en tête, le lieutenant du vidomne et le châtelain de Chavannes, accompagnés du métral en manteau portant l'épée et la canne, puis les jurés chacun selon leur rang). De plus, à l'intérieur du périmètre qui avait été attribué à la maison seigneuriale en 1663, il a vendu une maison à son lieutenant, Gabriel Bize – la maison voisine reconstruite en 1696 – tout en se réservant la juridiction sur cette maison (fig. 2). Cela revenait à se créer des sujets à l'intérieur de la ville de Moudon, ce que le pouvoir bernois ne pouvait tolérer. Après s'être vu infliger une amende de 1 000 florins, Loys accepte en 1699 de céder son vidomnat en échange de divers droits à Lausanne. Il essaie ensuite de rentabiliser la maison de Moudon en y installant une auberge, ce qui soulève l'opposition de la commune. En 1728, l'édifice est vendu à la famille de Cerjat qui réaménage l'intérieur. D'après le recensement de la population de 1798, il était



Fig. 2 Moudon, maison construite en 1696 pour le lieutenant du vidomne, le notaire Gabriel Bize.

occupé par Frédéric-François Cerjat, lieutenant baillival et châtelain de Moudon, par son épouse et par cinq domestiques y compris un jardinier et un cocher.

La maison du vidomne à la fin du XVII^e siècle

Le cadre architectural dans lequel ces événements se sont déroulés est encore bien conservé. L'élément le plus parlant est la prison, créée sans doute en 1663 à l'intérieur d'une arcade de la fin du XVI^e siècle timbrée aux armes de Loys (fig. 3). Le niveau inférieur semble en effet correspondre à un ancien passage conduisant au jardin à l'arrière, tandis que les étages de cette partie de façade sont liés à la maison datée 1691. Le bâtiment principal s'impose tout d'abord par sa monumentalité et par la qualité de son architecture. C'est, après le château de Coppet (dans son état des années 1660) et avant le château de L'Isle (1696), l'exemple vaudois le plus précoce de façades à hautes fenêtres rectangulaires, structurées selon le modèle classique français. Quant aux signes distinctifs de noblesse, ils restent relativement discrets : des épis de faîtage, un petit fronton semi-circulaire non armorié et une entrée précédée d'un édicule à colonnes dégagées se détachant au-devant d'un rez-de-chaussée très fermé (fig. 4).



Fig. 3 Moudon, maison Loys de Villardin. Arcade, couronnée des armes de la famille Loys, dans laquelle a été pratiquée la prison probablement en 1663.

Cette dernière caractéristique est frappante, en comparaison avec la maison construite par le même Jonas Favre pour le chancelier Georges de Montmollin à Neuchâtel en 1685. Cet édifice, qui a manifestement servi de modèle pour la maison de Moudon, s'ouvre sur la place par une série de grandes arcades marchandes.

A l'intérieur, l'espace est aussi généreux qu'à l'extérieur (fig. 5–6). Même si des doutes subsistent sur le plan d'origine, notamment en ce qui concerne la cage d'escalier reconstruite en 1728, on y rencontre plusieurs éléments typiques de la fin du XVII^e siècle : les couloirs voûtés, la forme des arcades, les cheminées de pierre, de très belles ferrures, des portes à corniches ponctuées de pointes de diamant et probablement les plafonds à panneaux du deuxième étage.

Une brève comparaison avec la maison bâtie en 1696 pour le lieutenant du vidomne met en évidence le rapport hiérarchique existant entre les deux bâtiments. La maison du lieutenant est desservie par un simple escalier « à l'italienne », à deux volées et repos. Sa façade, crépie, se termine par un pignon sur rue et sa porte d'entrée n'est flanquée que de pilastres. En revanche, l'intérieur de la maison Bize, plus richement orné, possède encore d'intéressants plafonds peints de la fin du XVII^e siècle, ce qui ne semble pas avoir été le cas de la maison seigneuriale.

La maison seigneuriale de Forel

Le bâtiment appelé par erreur « château de Billens » – du nom du mari de la propriétaire au début du XIX^e siècle – servait en réalité de maison seigneuriale pour le petit village de Forel-sur-Lucens. Il appartenait à une branche de la famille noble d'Estavayer, établie à Moudon depuis



Fig. 4 Moudon, maison Loys de Villardin. Porte d'entrée principale.

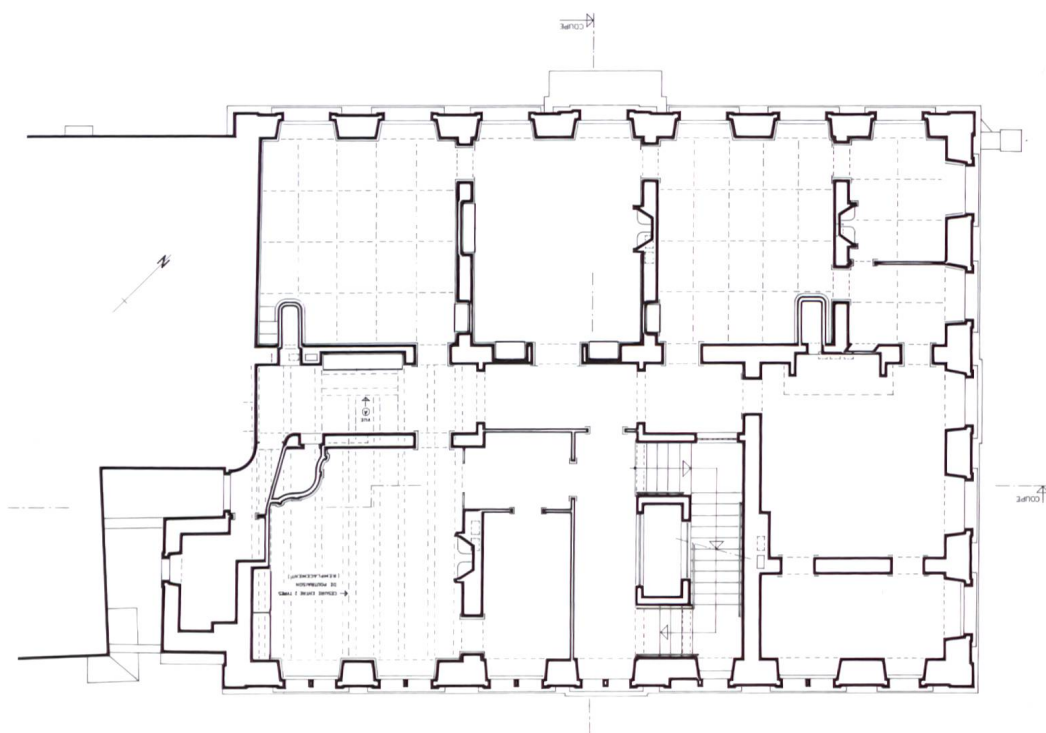
le XV^e siècle et détentrice dès ce moment-là de la seigneurie de Forel. Moins homogène que la maison de Villardin, l'édifice résulte principalement de quatre étapes de construction (1619, 1669–1677, 1789, 1834), dont deux à caractère seigneurial (fig. 7–8).

La famille d'Estavayer possédait déjà à la fin du XV^e siècle un grand domaine, juste à l'extérieur de la porte de ville de Mauborget. Une maison y est signalée en 1590. Peut-être avait-elle été construite en 1549, date d'une pierre sculptée portant la rose des Estavayer, conservée dans une embrasure de fenêtre de la tour. Vers 1619, Pierre d'Estavayer, banneret de Moudon, fait édifier un vaste bâtiment composé de quatre niveaux habitables et complété sans doute déjà par une tour d'escalier moins haute que l'actuelle (fig. 9). Le corps de logis principal comprend aujourd'hui encore la charpente datée par dendrochronologie de 1618/1619 et une bonne partie des maçonneries. Les façades étaient alors éclairées par des fenêtres à meneau, à encadrements moulurés en doucine, dont la hauteur allait croissant du rez-de-chaussée inférieur au deuxième étage, passant de 134 à 175 cm.

En 1663, Philippe d'Estavayer, seigneur de Bussy (FR), lieutenant baillival et châtelain de Moudon, obtient du gouvernement bernois l'inféodation de sa maison pour servir de maison seigneuriale de Forel, « avec puissance d'y pouvoir tenir sa justice et prison tant pour ledit Forel qu'autres lieux où il a et pourra avoir à l'avenir juridiction dépendant du balliage de Moudon » ; on lui accorde aussi qu'il puisse se servir de la potence du châtelain de Moudon.⁵

A partir de 1669, il effectue d'importantes transformations au bâtiment de 1619 : surélévation de la tour d'escalier avec pose d'une nouvelle toiture à flèche, surélévation d'environ 40 cm du plafond du premier étage, pose

Fig. 5 Moudon, maison Loys de Villardin. Plan du premier étage. Dessin René Tosti 1992.



de plafonds à panneaux géométriques dans la chambre haute de la tour et dans la grande salle occupant tout le second étage, insertion d'une nouvelle fenêtre et d'une pierre armoriée au-dessus de l'entrée originelle de la tour (fig. 10). A sa mort en 1671, ces travaux sont poursuivis par son fils, Jean-Baptiste, qui fait peindre un local voûté au rez-de-chaussée inférieur et deux plafonds en tout cas. Il fait également élever vers 1677 une grande

annexe à l'ouest du corps de logis principal. A sa mort en 1696, il laisse à sa fille unique une situation financière très obérée. Esther-Elisabeth d'Estavayer et Nicolas Bergier de Lausanne, son époux dès 1712, doivent se borner à un entretien minimum et tentent avec peine de rentabiliser le domaine. D'après les indications de son journal, Bergier met surtout l'accent sur le « chalet » ou « montagne » de Villars-Blégy à Brenles, qu'il développe pour faire de l'élevage bovin intensif.

Après achat, en 1736, par Gabriel Bize, fils du lieutenant du vidomne évoqué ci-dessus, l'édifice subit encore deux principales campagnes de transformation. Vers 1786–1789, la charpente de 1619, originellement à demi-croupes, est modifiée en une toiture à croupes, ce qui entraîne vraisemblablement la reconstruction de la façade nord. Le premier étage reçoit un nouvel aménagement intérieur très raffiné. En 1834, après la correction de la route et des niveaux de terrains environnants, l'architecte Henri Perregaux transforme la cour, crée un nouvel accès à l'escalier, en le précédant d'un porche sur colonnes, et ajoute une aile basse au sud-est.

L'apparence et le fonctionnement de la maison seigneuriale à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle

Les quelques indications fournies par le journal de Nicolas Bergier et le bâtiment lui-même, très authentique et systématiquement investigué par Jean-Blaise Gardiol au cours des travaux entrepris depuis 1999,⁶ permettent d'esquisser le mode de fonctionnement de la maison seigneuriale au tournant des années 1700.

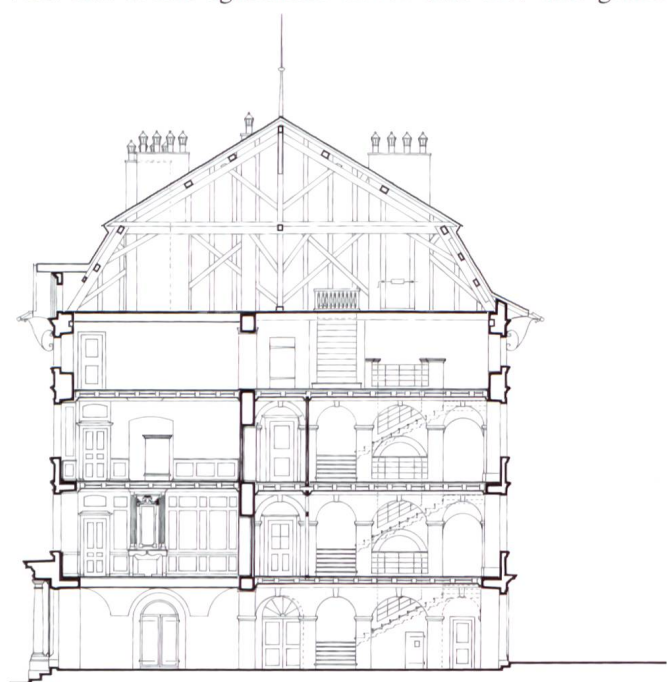


Fig. 6 Moudon, maison Loys de Villardin. Coupe transversale. Dessin René Tosti 1992.



Fig. 7 Moudon, maison seigneuriale de Forel, propriété de la famille noble d'Estavayer, vue de l'est.

Le rez-de-chaussée inférieur utilisé aujourd'hui entièrement comme cave abritait originellement un petit logement. A l'époque de Nicolas Bergier, il y avait là une cuisine, un « poêle » (c'est-à-dire une chambre chauffée), une chambre à côté et une cave, le tout utilisé par le fermier du domaine.⁷ Le « poêle » chauffé par un fourneau, dont la bouche est conservée, montre encore sur ses parois et sur sa voûte des restes de décor peint où l'on devine, au centre, les armes d'Estavayer et de Lavigny. Dans un cartouche surmontant la porte se lit encore le millésime [16]72. A cette date, ce local assumait donc sans doute des fonctions officielles et l'appartement devait être occupé par l'administrateur de la seigneurie. Au même niveau, un local pratiqué au pied de la cage d'escalier pourrait avoir servi de cachot, mais la prison se trouvait plus vraisemblablement, comme la « galerie », dans l'aile sud, transformée en 1834.

L'habitation des maîtres s'étendait certainement sur les deux niveaux principaux, avant que Nicolas Bergier ne se restreigne au rez-de-chaussée supérieur afin de louer le premier étage. A ce niveau, on a récemment découvert, sur les entrevous du plafond de l'annexe occidentale, les armes d'Estavayer et de Lavigny, peintes dans un style identique aux peintures du sommet de la tour (fig. 11).

En 1619, le dernier niveau du bâtiment principal était le plus élevé. Il prenait jour par des fenêtres hautes de 175 cm. Vers 1671, son sol a été surhaussé. Depuis lors et jusqu'en 1860, toute la surface constituait un espace unique couvert d'un plafond à panneaux de formes géométriques, ouvrage analogue à celui du sommet de la tour, mais non peint. Ce local, loué par Bergier pour les cultes de l'Eglise allemande de Moudon, servait peut-

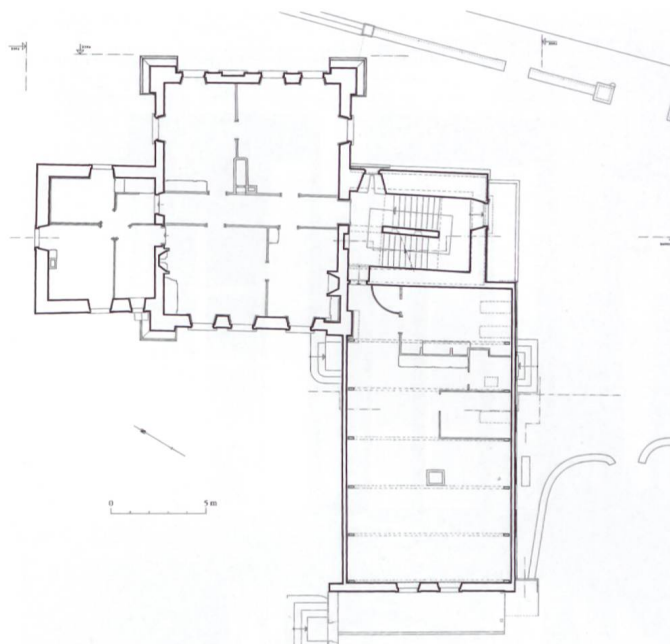


Fig. 8 Moudon, maison seigneuriale de Forel. Plan du premier étage. L'édifice résulte principalement de travaux effectués en 1619, 1669–1677, 1789 et 1834. Dessin René Tosti 1982.

être originellement de salle de justice.⁸ Pour accéder à ce nouveau niveau de plancher, il semble que la dernière volée de l'escalier a été modifiée.

Le sommet de la tour possède des poutres et une flèche datant de 1669–1672. Un petit escalier de bois dessert deux pièces superposées. Dans la première, le plafond à solives moulurées est animé par un semis d'étoiles



Fig. 9 Moudon, maison seigneuriale de Forel. Coupe. Le corps de logis principal a conservé son gros œuvre et sa charpente de 1619, mais le sol du dernier étage a été surélevé en 1669–1671, lorsque l'on a surélevé également la tour d'escalier. Dessin René Tosti 1982.



Fig. 10 Moudon, maison seigneuriale de Forel. Armoiries de la famille d'Estavayer et fenêtre de 1671. Etat en 2000, avant reconstitution de la fenêtre.

jeté à la hâte (fig. 12). La pièce supérieure reçoit de très belles menuiseries en chêne et un plafond à panneaux orné une fois encore en son centre des armes d'Estavayer et de Lavigny, accompagnées de trophées militaires (fig. 13). Les autres panneaux présentent un personnage allongé, à demi-nu mais coiffé d'un bonnet, symbolisant « la beauté de la femme », et deux enfants se disputant des grappes de raisin. Dans les grands panneaux disposés verticalement, on a figuré les vertus cardinales, chacune avec ses attributs et son identification : la Justice (fig. 14), la Prudence, et la Tempérance ; la quatrième, la Force, a disparu. Ce programme iconographique a longtemps fait penser que ce local avait servi de salle de justice, mais sa petitesse et l'étroitesse de l'accès rendent cette hypothèse peu vraisemblable. Il s'agissait sans doute plutôt d'un belvédère ou d'un cabinet d'étude.

Conclusion

Grâce à leur statut juridique clairement défini, les maisons seigneuriales de Moudon permettent de confronter directement les deux approches – historique et architecturale – autour des thèmes du château et de la résidence urbaine aristocratique, appelée souvent jusqu'au XVI^e siècle la « maison haute ». Même s'ils se situent en ville, le « château de Loys » et le « château de Forel »⁹ semblent bien mériter leur titre au point de vue juridique, puisqu'on y exerçait la justice.¹⁰ Sur le plan matériel, cette fonction se manifeste par la présence de prisons et de salles de justice mais peut-être aussi par quelques attributs architecturaux dont la symbolique reste toutefois délicate à cerner.

Les pommeaux qui ponctuent les toitures sont l'attribut nobiliaire le plus explicite. Le commentateur coutumier de Quisard, de 1562, réserve en effet la pose de pommeaux aux propriétés tenues en fief noble ; il autorise l'adjonction de banderoles dans les cas où le seigneur a un droit de juridiction.¹¹ C'est le seul privilège nobiliaire d'ordre architectural mentionné, avec le droit d'ériger des colombiers. Le coutumier de 1577 et les lois de 1616 ne font plus état que des colombiers. Les maisons seigneuriales de Moudon ont conservé leurs pommeaux, mais des banderoles ne sont pas attestées.

Les armoiries qui somment l'entrée de la prison des Loys et que Philippe d'Estavayer ajoute à sa maison seigneuriale en 1671, ne sont pas un critère déterminant pour définir le statut social d'un bâtiment, puisque leur usage était en principe totalement libre dans le Pays de Vaud bernois.¹²

Malgré l'absence de règles explicites, le vocabulaire architectural semble toutefois avoir obéi à une symbolique reconnue par l'usage. Le cas des maisons du vidomne et de son lieutenant laisse à penser qu'une hiérarchie était respectée, au moins à l'intérieur d'un même système. Le portique à colonnes détachées qui précède



Fig. 11 Moudon, maison seigneuriale de Forel. Armoiries des familles d'Estavayer et de Lavigny découvertes au premier étage sur le plafond de l'annexe construite en 1677.



Fig. 12 Moudon, maison seigneuriale de Forel. Détail du plafond de la pièce inférieure de la tour.

l'entrée de la maison de Villardin – motif qui semble avoir été réservé aux édifices publics, dans le Pays de Vaud et à Genève à cette époque – annonce la politique ambitieuse qui sera menée par Jean de Loys.¹³

Quant à la tour d'escalier que Philippe d'Estavayer surélève et surmonte d'une flèche, il s'agit de l'un des signes distinctifs les plus fréquents des résidences de la noblesse jusqu'au XVII^e siècle, que ce soit à la campagne ou en ville. Lausanne, par exemple, comptait plusieurs maisons de type « maison haute », munies de tours datant de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle. Certaines étaient de franc alleu, ou relevaient de fiefs

particuliers, mais on ignore si ces constructions de type seigneurial étaient le siège d'une juridiction.¹⁴ Dans les villes de Morges, Rolle et Avenches, les quelques édifices à tours d'escalier remontent au Moyen Âge.¹⁵ L'exemple le plus proche des maisons seigneuriales de Moudon pourrait être l'ancienne résidence des « mayors » de Lutry, reconstruite au XVI^e et au début du XVII^e siècle, qui n'est dénommée « château » qu'au XVIII^e siècle après être devenue siège de la seigneurie de Corsier sur Lutry.¹⁶ Il vaudrait la peine d'étendre à d'autres localités, et de manière approfondie, la double recherche historique et architecturale pour examiner si la période de « réaction féodale » qui marque la fin du XVII^e siècle a donné lieu à un même type de constructions qu'à Moudon et pour tenter de déterminer dans quelle mesure il existait un lien étroit entre le vocabulaire architectural et la qualité juridique d'un bâtiment.

AUTEUR

Monique Fontannaz, historienne des monuments, Rue St-Bernard 9, CH-1510 Moudon



Fig. 13 Moudon, maison seigneuriale de Forel, pièce supérieure de la tour. Vue de la partie occidentale du plafond, avec les allégories de la Tempérance, à gauche, et de la Prudence, à droite. (Œuvre, peut-être, du peintre Bénédict Petitot, de la région de Montbéliard. Etat en 2005.

IUSTITIA



NOTES

- ¹ MONIQUE FONTANNAZ, *Portrait architectural de la famille Loys dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, in: *A l'ombre de l'âge d'or. Artistes et commanditaires au XVII^e siècle bernois* (= catalogue d'exposition), vol. 2, Berne 1995, p. 99–140. – JÜRIG SCHWEIZER, *Schlösser und Landsitze*, in: ANDRÉ HOLENSTEIN (éd.), *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne 2006, p. 520–533.
- ² MARIANNE STUBENVOLL, *Berne et la noblesse vaudoise*, in: ANDRÉ HOLENSTEIN (éd.), *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne 2006, p. 92–94. – MARIANNE STUBENVOLL, *La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche*, in: *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536–1798)*, Lausanne 1998, p. 311–323. – MARIANNE STUBENVOLL, « Pas de quartiers ». *Remarques sur une enquête de noblesse menée par LL.EE. dans leur ville de Lausanne en 1669–1672*, mémoire UNIL 1988. – ANNE RADEFF, *Lausanne et ses campagnes au 17^e siècle* (= Bibliothèque historique vaudoise 69), Lausanne 1979. – PATRICK-RONALD MONBARON, *La conquête bernoise des redevances vaudoises*, in: *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536–1798)*, Lausanne 1998, p. 117–130.
- ³ *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 6: La ville de Moudon, de MONIQUE FONTANNAZ, Berne 2006, p. 240–284. – *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 8: Le district de la Broye-Vully I, de MONIQUE FONTANNAZ / BRIGITTE PRADERVAND, Berne 2015 (châteaux de Ropraz, Seppey, Marnand).
- ⁴ Archives cantonales vaudoises (ACV), Bb 3/17, 262, 28 juin 1663.
- ⁵ ACV, Bb 3/17, 340, 20 avril 1663.
- ⁶ Nous remercions Jean-Blaise Gardiol, archéologue, de nous avoir tenue au courant des découvertes faites depuis la parution du volume MAH Vaud 6 en 2006.
- ⁷ Archives de la Ville de Lausanne (AVL), P 269/24, Grand livre de raison de Nicolas Bergier commencé en 1712, p. 86: le 10 mars 1723, j'ai payé... pour une grande et forte porte « pour fermer l'arcade de la montée dès le premier étage de notre maison de Moudon dès que ma femme en sera partie que je veux fermer, laissant le fond à notre admodieur, et me réservant seulement la cave et le premier appartement dessus les vouîtes et appartemens dudit admodieur ou granger »; P 269/3, p. 5, 6 mai 1730. Conditions ajoutées à l'admodiation... « Le logement remis à l'admodieur consiste, en cuisine, poêle, chambre à côté, et cave de l'appartement d'en bas, mais quant à la Galerie et à la prison, M. de Forel les pourra reprendre quant il luy plaira, ne les laissant à l'admodieur qu'à son bon vouloir »; P 269/24, p. 147, 25 fév. 1728: jour de foire de Romont environ 2 h. après midi « tout étant fort tranquille et sans feu dans mon appartement à Moudon où je passe l'hiver nos admodieurs en chauffant leur fourneau ont mis le feu au lard de leur cheminée qui s'est si fort allémeé que sans le secours de Dieu et notre travail je crois que nous aurions été brulé et la maison réduite en cendre ». AVL, P 269/24, p. 92, 11 juin 1723.
- ⁸ AVL, P 269/24, p. 92, 11 juin 1723.
- ⁹ ACV, P Loys 1244, 30 mars 1674: « château de Loys » cité par Jean-Philippe Loys de Villardin dans son testament; GF 207/5, cadastre 1840–1873, fol. 292: « maison d'habitation, dite le château de Forel ». – La maison de Denezzy était aussi appelée « château de Denezzy » en 1728 (ACV, P Cerjat [I] C 1050, 4 avr. 1728).

- ¹⁰ Au XVI^e siècle en tout cas, la qualité de seigneur et la possession d'un château ainsi que du droit de haute justice sont intimement liées (PIERRE QUISARD, *Le Commentaire Coustumier...* [1562], vol. 1, éd. par J. Schnell et A. Heusler, 1866–1867, p. 63: « pour seigneur nul ne se doit nommer, s'il n'est baron ou banderet ou aultre noble ayant chasteau soit maison forte avecq omnimode juridicion »).
- ¹¹ PIERRE QUISARD [1562] (cf. note 10), vol. 1, p. 67: « L'on ne peult de nouveau en justice d'aultruy dresser sur ses bastimens et maisons pommeaulx ou banderolles sans la licence du seigneur hault justicier auquel tel droit appartient, sinon que ce soient seigneurs moyens ou bas justiciers sus leur fond et seigneurie, ou nobles sans juridiction, [lequel peut avoir] pommeaulx simplement sans banderolles, en ce que ce soit sus le fond et fief mouvant de noblesse et non autrement; car le fond estant rural noblesse ne le peult adapter à soy [...] ».
- ¹² MARIANNE STUBENVOLL 1988 (cf. note 2), p. 18.
- ¹³ MONIQUE FONTANNAZ, *De l'usage des portails à colonnes dans l'aristocratie romande à la fin du XVII^e siècle*, in: Art+Architecture en Suisse 49, 3–4, 1998, p. 47–57. – ANDRÉ CORBOZ, *Une œuvre méconnue de l'agence Mansart à Genève: l'hôtel Buisson (1699)*, in: Genava, n.s., 32, 1984, p. 107.
- ¹⁴ *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 3: Lausanne, édifices publics (II), quartiers et édifices privés de la ville ancienne, de MARCEL GRANDJEAN, Bâle 1979, p. 177, 212–213, 221–224, 274–275, 310, 379–380. – *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 4: Lausanne, villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise, de MARCEL GRANDJEAN, Bâle 1981, p. 308–309. – ACV, Bb 25/25, 348, vers 1712.
- ¹⁵ Un phénomène de création de fief à l'intérieur d'une ville se voit à Rolle, mais au Moyen Age, avec la maison d'Allinges. C'est en effet en 1522 que le baron de Rolle promeut en fief noble la « maison haute » de Claude d'Allinges et ses environs (*Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 7: Rolle et son district, de PAUL BISSEGER, Berne 2012, p. 352–356). – MARCEL GRANDJEAN, *Avenches: la ville médiévale et moderne. Urbanisme, arts et monuments*, vol. 1, Avenches 2007, p. 199–214.
- ¹⁶ Sur le plan juridique, cette maison a un statut ambigu dans la mesure où les « mayors » y exerçaient la justice, mais au nom de l'évêque (MARCEL GRANDJEAN et al., *Lutry. Arts et monuments*, vol. 1, Lutry 1990, p. 99).

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1, 3–4, 7, 10, 12–14: Rédaction des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud (photos Claude Bornand).
 Fig. 2: François Bertin, Grandvaux.
 Fig. 5–6, 8–9: Rédaction des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud (relevés René Tosti).
 Fig. 11: Auteur.

Fig. 14 Moudon, maison seigneuriale de Forel, pièce supérieure de la tour. Allégorie de la Justice.

RÉSUMÉ

Depuis les années 1660, quelques demeures de l'aristocratie moudonnoise ont bénéficié d'un statut particulier, concédé par le gouvernement bernois. Érigées en « maisons seigneuriales », elles servaient de sièges administratifs et judiciaires pour les seigneuries des villages environnants. On y tenait la justice et les prisons. Ce statut particulier se reflète dans l'architecture de ces imposants édifices, même si les signes distinctifs de la noblesse y demeurent discrets. Deux cas sont particulièrement bien conservés et documentés : la maison de la famille Loys de Villardin, reconstruite en 1691 sur le modèle de la maison de Montmollin à Neuchâtel, et le « château de Forel » (dit aujourd'hui « de Billens »), édifié en 1619 et transformé par la famille d'Estavayer dans les années 1670. Les archives laissées par les propriétaires qui y habitaient à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle témoignent d'une certaine rudesse dans le mode de vie.

ZUSAMMENFASSUNG

Seit den 1660er Jahren verfügten einige aristokratische Häuser von Moudon über einen von der Berner Regierung gewährten Sonderstatus. Diese zu *maisons seigneuriales* (Herrenhäusern) erhobenen Häuser dienten als Sitz für die Verwaltung und die Gerichte der Herrschaften der umgebenden Dörfer. Hier wurde in der Folge Gericht gehalten, und hier waren auch die Gefängnisse untergebracht. Dieser Sonderstatus widerspiegelt sich in der Architektur dieser imposanten Gebäude, auch wenn sich die spezifischen Merkmale des Adels hierbei nur sehr verhalten zeigen. Zwei Fälle sind besonders gut erhalten und dokumentiert: das Haus der Familie Loys de Villardin, 1691 nach der Vorlage der maison de Montmollin in Neuenburg wiedererbaut, und das «château de Forel» (heute als «de Billens» bekannt), 1619 errichtet und in den 1670er Jahren von der Familie d'Estavayer umgebaut. Das Archiv, das die dort Ende des 17. und Anfang des 18. Jahrhunderts wohnenden Besitzer hinterlassen haben, bezeugt eine eher derbe Lebensart.

RIASSUNTO

Alcune dimore dell'aristocrazia di Moudon hanno beneficiato, dagli anni del 1660 in avanti, di uno statuto particolare, concesso loro dal governo bernese. Costruite come «case signorili», hanno servito quale sede amministrativa e giudiziaria per i signori dei villaggi circostanti. Erano i luoghi in cui si amministrava la giustizia e si tenevano le prigioni. Questo statuto particolare è riflesso nell'architettura di questi edifici imponenti, anche se i segni distintivi della nobiltà sono presenti con discrezione. Due casi sono particolarmente ben conservati e documentati: la dimora della famiglia Loys de Villardin, ricostruita nel 1691 sul modello della casa di Montmollin a Neuchâtel, e il «castello di Forel» (oggi noto come «di Billens»), costruito nel 1619 e trasformato dalla famiglia d'Estavayer negli anni 1670. Gli archivi lasciati dai proprietari che hanno abitato tali dimore alla fine del XVII e all'inizio del XVIII secolo testimoniano che il modo di vivere era caratterizzato da una certa durezza.

SUMMARY

In the 1660s, several of the estates belonging to the aristocrats of Moudon began enjoying a special status, granted them by the Bernese government. Termed 'seigniorial residences', they became the administrative and judicial seats for the neighbouring seigniorial villages, and were invested with courts of justice and prisons. Their special status was mirrored in the architecture of the imposing buildings, although any distinctive signs of nobility remained discreet. Two examples have been particularly well preserved and documented – namely, the residence of the Loys de Villardin family, rebuilt in 1691 on the model of the Montmollin residence in Neuchâtel, and the 'château de Forel' (known today as 'de Billens'), built in 1619 and remodelled by the Estaver family in the 1670s. Information gleaned from the archives left by the owners living there in the late 17th and early 18th centuries depict a rather coarse lifestyle.